

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEAIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-270 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-250 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	AUVINET – Chantonnay CHASSERIEAU – Saint-Prouant	1 000,00 € 750,00 €
DP 2024-250 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	BROSSET – Sigournais GABILLAUD – Sainte-Cécile	250,00 € 250,00 €

... / ...

DP 2024-251 Approbation du nouveau plan prévisionnel de financement relatif à l'acquisition et à la réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé à Chantonnay	Le nouveau plan prévisionnel de financement :																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>520 000 €</td> <td>Fonds LEADER</td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre et études diverses</td> <td>97 800 €</td> <td>DETR</td> <td>300 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation</td> <td>1 242 200 €</td> <td>Fonds vert</td> <td>133 775 €</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td>10 000 €</td> <td>Subvention Région</td> <td>150 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Agence Régionale de Santé</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Subvention Département</td> <td>84 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>SyDEV</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>992 225 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 870 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>1 870 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT		Recettes		Acquisition	520 000 €	Fonds LEADER	80 000 €	Maitrise d'œuvre et études diverses	97 800 €	DETR	300 000 €	Réhabilitation	1 242 200 €	Fonds vert	133 775 €	Frais divers	10 000 €	Subvention Région	150 000 €			Agence Régionale de Santé	30 000 €			Subvention Département	84 000 €			SyDEV	100 000 €			Autofinancement	992 225 €	TOTAL	1 870 000 €	TOTAL	1 870 000 €
Dépenses HT		Recettes																																							
Acquisition	520 000 €	Fonds LEADER	80 000 €																																						
Maitrise d'œuvre et études diverses	97 800 €	DETR	300 000 €																																						
Réhabilitation	1 242 200 €	Fonds vert	133 775 €																																						
Frais divers	10 000 €	Subvention Région	150 000 €																																						
		Agence Régionale de Santé	30 000 €																																						
		Subvention Département	84 000 €																																						
		SyDEV	100 000 €																																						
		Autofinancement	992 225 €																																						
TOTAL	1 870 000 €	TOTAL	1 870 000 €																																						
DP 2024-252 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – programme 2024	PIRONNET - Saint-Martin-des-Noyers RABAUD GUILLET – Sainte-Cécile GUICHARD – Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €																																							
DP 2024-253 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024 et aide PPI	PORTEJOIE - Chantonnay (VE : 4 250,00 €)	1 000,00 €																																							
DP 2024-254 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « LE SMILE » à Saint-Vincent-Sterlanges	LE SMILE - Saint-Vincent-Sterlanges Aide au loyer :	1 000,00 €																																							
DP 2024-255 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « SARL ALLAIEM » à Chantonnay	SARL ALLAIEM – Chantonnay Aide au loyer :	1 000,00 €																																							
DP 2024-256 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « LE TEMPS D'UN BOUQUET » à Bournezeau	LE TEMPS D'UN BOUQUET – Bournezeau Aide au loyer : Aide à l'immobilier :	810,00 € 1 206,58 €																																							
DP 2024-257 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « EARL LE BREUIL » à Chantonnay	EARL LE BREUIL – Chantonnay Aide à la formation	1 000,00 €																																							
DP 2024-258 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « FERME DE LA BOVINIÈRE » à Saint-Hilaire-le-Vouhis	FERME DE LA BOVINIÈRE – St-Hilaire-le-Vouhis Aide à la formation	1 000,00 €																																							

... / ...

Les propositions retenues, concernant les marchés de travaux de réhabilitation partielle et extension de l'EHPAD LES ERABLES à Saint Prouant sont les suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES AVEC PSE et VARIANTES RETENUES

NOM DU LOT	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT HT ATTRIBUE	ECART / Estimation	ENTREPRISES MIEUX DISANTES
LOT 1 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	231 500,00 €	184 509,70 €	-20,30%	ALAIN TP
LOT 2 - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE	841 700,00 €	836 264,73 €	-0,65%	PETE
LOT 3 - CHARPENTE METALLIQUE	26 800,00 €	52 000,00 €	94,03%	TEOPOLITUB
LOT 4 - ITE - RAVALEMENT	38 900,00 €	36 540,00 €	-6,07%	ALVES
LOT 5 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	107 300,00 €	133 700,00 €	24,60%	CHARRIER
LOT 6 - COUVERTURES TUILES ET ZINC	20 200,00 €	31 130,49 €	54,11%	COUTAND
LOT 7 - ETANCHEITE PVC	121 800,00 €	170 000,00 €	39,57%	ASTEN
LOT 8 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	245 400,00 €	243 251,00 €	-0,88%	BONNET
LOT 9 - SERRURERIE - METALLERIE	66 100,00 €	102 000,00 €	54,31%	ATELIER METAL CONCEPT
LOT 10 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIERS - AGENCEMENTS	254 300,00 €	313 784,40 €	23,39%	BRODU
LOT 11 - CLOISONS SECHES - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE	205 500,00 €	200 369,53 €	-2,50%	BROSSET
LOT 12 - PLAFONDS SUSPENDUS	52 300,00 €	113 988,59 €	117,95%	TECHNI PLAFOND
LOT 13 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE	170 000,00 €	221 900,00 €	30,53%	CALANDREAU CCV
LOT 14 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	22 600,00 €	50 178,84 €	122,03%	JAULIN / PASQUIER
LOT 15 - PEINTURE - NETTOYAGE DE PARACHEVEMENT	78 200,00 €	93 218,78 €	19,21%	MERLET DECO
LOT 16 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	69 500,00 €	48 300,00 €	-30,50%	ABC FROID
LOT 17 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	391 600,00 €	462 861,84 €	18,20%	BLI
LOT 18 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	616 000,00 €	580 189,01 €	-5,81%	OUVRRARD
COUT CONSTRUCTION HT =>	3 559 700,00 €	3 874 186,91 €	8,83%	

PSE et VARIANTES RETENUES :

PSE n°02 : Rénovation des locaux communs non restructurés "Retenue"

PSE n°03 : Ajout de prises de courant dans les chambres existantes "Retenue"

VE n°02 : Remplacement des plafonds dalles par un plafond en lames de bois " Salle polyvalente, salle à manger et animations" "Retenue"

DP 2024-259

Attribution des marchés de travaux de réhabilitation partielle et extension de L'EHPAD LES ÉRABLES

DP 2024-260

Attribution du marché de travaux « Aménagement de la zone d'activités Extension – Tranche 01 – Vendéopôle Vendée Centre – Bournezeau »

SAS CHARPENTIER TP

177 848,05 € HT

DP 2024-261

Attribution du marché de travaux « Amélioration des entrées et sorties de la ZA de l'Actipôle de l'étang – Bournezeau »

ASA TP

12 866,55 € HT

DP 2024-262

Convention « PULSE COLLECTIVITÉ » avec le GAB 85

GAB 85

4 050,00 €

DP 2024-263

Peinture complémentaire à la CCPC – Maison de l'emploi

Entreprise EVPRI

1 639,20 € HT

DP 2024-264

Journées pour le climat – Devis animation en plein air – CINÉCYCLO

Entreprise Ludik Energie

5 193,00 € HT

DP 2024-265

Journées pour le climat – Devis conférences interactives avec le public

Entreprise BIO-SPHÈRE

2 030,00 €

DP 2024-266

Commande de livres dans les bibliothèques – Manga

La Nouvelle Librairie

1 739,34 € TTC

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240702-2024_270-DE



DP 2024-267 Changement de trois chaudières – Logements Gendarmerie	SARL LAMOTHE & DAVID	12 496,20 € HT
DP 2024-268 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	RAPIN – Rochetretjoux CHASSERIEAU – Saint-Prouant	1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-269 Journées pour le climat – Devis fresques de l'eau	Entreprise Eaudyssée	1 800,00 € HT

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature :
02/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-271 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 5 et 19 juin 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- 05.06.2024 :
 - POUR AVIS : Approbation de l'opération de construction d'un l'atelier à Saint-Prouant / Vendéopôle : procédures d'aménagement pour vente / Création d'un emploi partagé en informatique en remplacement de la prestation de DSI externalisée / Journées Pour le Climat : présentation pré-programme et actions des communes / Demande de subvention – Chantonay Triathlon
 - POUR INFORMATION : Regroupement parcellaire : report de la rencontre avec les agriculteurs / Abandon du projet de CLAIRVAL à Benêtre / RDV avec les propriétaires de la friche Debien à Saint-Martin-des-Noyers / Restitution de l'étude Sensibio (Environnement- Économie) / Portes ouvertes de la Communauté de communes du Pays de Chantonay / Collecte vendéenne de mobiles usagés par l'AMPCV
- 19.06.2024 :
 - POUR AVIS : Présentation de l'offre commerciale de M. David LESTOUX / Places perméables : Approbation de la demande d'aide de l'entreprise Tallineau Emballage / ODYSS – Tarif de refacturation pour les lycées + demande de prise en charge de transport par l'association Familles Rurales de Saint-Martin-des-Noyers / Politique de l'habitat : approbation des modalités du Guichet unique à compter de 2025 / Demande de subvention – RAID St Martin + Familles Rurales + St Martin Course Aventure / Recrutement d'un chargé de mission Mobilités durables / Courrier du Pays de Pouzauges – Désignation de représentants du Pays de Chantonay pour leur Comité des Partenaires / Installation de stationnements vélo sécurisés – Convention-type d'occupation temporaire du domaine public
 - POUR INFORMATION : Point d'étape sur les négociations entre porteurs de projet privés sur le devenir de la friche Debien / Pépinière de Benêtre : Demande de congé / L'installation des « gardes particuliers » au sein des sites et espaces naturels gérés par Vendée Eau / Aire d'accueil des gens du voyage : fermeture annuelle / Cession d'un délaissé routier – Vendéopôle – Bournezeau / Atelier relais Rue des Coulemelles – convention d'occupation du domaine public / Aménagement de la Maison de l'Emploi / Désignation d'un nouveau membre du collège « membres intéressés au tourisme » pour le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme / DSP « Gestion et exploitation de la Base de loisirs de Touchegray » - rapport annuel 2023 / Signalétique bâtiment communautaire / Forum Bien vieillir à domicile / Modification des représentants d'Initiative Vendée Bocage / ODYSS – Organisation de la natation scolaire 2024-2025 / Point d'étape sur le litige piscine / Rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du site.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé
électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature :
02/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-272 PARC POLARIS : VENTE D'UN TERRAIN AUPRÈS DE MADAME RONDEAU ET MONSIEUR AUBINEAU

Nomenclature des actes : 3.2

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu le document d'arpentage référencé n° 051-000-3742A vérifié et numéroté le 24 juin 2024 ;

Vu l'avis du Domaine n° 2024-85051-38682 établi le 29 mai 2024 par la Direction Générale des Finances Publiques des Pays de la Loire (DGFIP) sur la valeur vénale du bien, joint en annexe n° 1 à la présente délibération ;

... / ...

Considérant la demande faite par Mme RONDEAU et M. AUBINEAU pour l'acquisition d'une partie d'un terrain communautaire, assise de la liaison douce située à l'ouest du Parc Polaris ;

Considérant l'absence d'arbre pouvant justifier la conservation de cette partie de terrain précitée dans le patrimoine communautaire afin de maintenir la barrière naturelle entre les zones résidentielle et économique ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de la parcelle située Rue de Grange à Chantonay, telle que présentée dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints en annexe n° 2, aux conditions suivantes :

- o Désignations, surfaces :

Propriétaire	N° parcelle	Zonage PLU	Surface cadastrale	Occupation du bien	Commentaires
Communauté de communes du Pays de Chantonay	AI n° 242	N	21 m ²	Libre	Terrain nu

- o Acquéreur et prix :

Acquéreurs	Prix net vendeur	
	Au m ²	Pour la surface totale concernée
Mme RONDEAU Valériane et M. AUBINEAU Simon	15,00 €	315,00 €

, étant précisé qu'il sera à la charge :

- o du propriétaire vendeur et de l'acquéreur de s'acquitter des frais relatifs :
 - aux impôts, taxes et redevances dus sur le terrain au titre de l'année civile en cours (répartition au prorata temporis) ;
- o de l'acquéreur :
 - de s'acquitter des frais :
 - ✓ de géomètre ;
 - ✓ dits de « notaire » :
 - Taxes (publicité foncière, etc.), contributions (sécurité immobilière, etc.) et droits de mutation ;
 - Débours ;
 - Honoraires et émoluments notariaux ;
 - ✓ relatifs à toutes études techniques rendues nécessaires pour l'acquisition ou la construction ;
 - ✓ de raccordement aux différents réseaux (électricité, eaux potable, usées et pluviales, gaz, télécommunication) ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240702-2024_272-DE



- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer, le cas échéant, un compromis de vente ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tout acte contenant vente de ladite parcelle aux conditions susvisées, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif et accessoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Moinet', positioned over the printed name and title.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-273 ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-175 ET DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS À INITIATIVE VENDÉE BOCAGE

Nomenclature des actes : 5.3

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-21 (transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code) prévoyant que : « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Vu les statuts de l'association Initiative Vendée Bocage (IVB) ;

Considérant que Monsieur Yannick SOULARD a fait connaître sa volonté de ne plus être désigné comme représentant titulaire du Conseil d'administration de l'association précitée, et qu'il convient par conséquent de nommer un remplaçant ;

Considérant les candidatures de Monsieur Cyrille GUIBERT en tant que représentant titulaire et de Madame Isabelle MOINET en tant que représentant suppléant du Conseil d'administration d'IVB ;

Vu les résultats du scrutin :

Représentant titulaire SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Cyrille GUIBERT	Votants : 31 Présents : 24 Pouvoirs : 7 Absents : 3 Pour : 31 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0
Représentant suppléant SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Isabelle MOINET	Votants : 31 Présents : 24 Pouvoirs : 7 Absents : 3 Pour : 31 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération du Conseil communautaire n° 2020-175 en date du 24 juin 2020 ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des nouveaux représentants titulaire et suppléant d'Initiative Vendée Bocage ;
- de proclamer :
 - o Monsieur Cyrille GUIBERT représentant titulaire et
 - o Madame Isabelle MOINET représentant suppléant
 du Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage et de les déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions à partir du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240702-2024_273-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-274 CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS – APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AVEC LES LYCÉES DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-1 permettant aux établissements publics de « *confier la gestion d'un service public [...] à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.4 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

... / ...

Vu la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique l'Odyss signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonay et la SAS Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021 ;

Vu la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Communauté de communes du Pays de Chantonay, la Région Pays de la Loire et les lycées signée en juillet 2023, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2023-274 en date du 28 juin 2023 ;

Considérant la facturation de la SAS Prestalis à la Communauté de communes des créneaux de l'Odyss affectés aux élèves des établissements scolaires secondaires ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour refacturer aux lycées les créneaux d'utilisation du Centre aquatique l'Odyss ;

Considérant le tarif de remboursement de la Région Pays de la Loire envers les lycées des créneaux d'utilisation des piscines, fixé par avenant pour l'année 2024 à 17,58 € par ligne de nage horaire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tels que présentés en annexe, les avenants aux conventions d'utilisation du centre aquatique l'Odyss, signés avec les lycées Clémenceau et Sainte-Marie situés sur la commune de Chantonay et la région Pays de la Loire, prévoyant notamment un tarif de participation des lycées à l'utilisation de l'équipement pour l'année 2024 de 17,58 € par ligne de nage horaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdits avenants ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnav

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-275 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS - RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE PRESTALIS

Nomenclature des actes : 1.2

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.4 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

... / ...

Vu la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique l'Odyss signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la SAS Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021 ;

Vu l'article 29 du contrat de Délégation de Service Public par voie d'affermage définissant les documents nécessaires afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions techniques et financières de la gestion du service déléguée et qui doivent être produits chaque année ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-444 en date du 6 décembre 2023, modifiant le contrat de concession par avenant afin prévoir la périodicité de remise du rapport annuel correspondant à une exploitation du service sur l'année civile, à compter de l'année 2023 ;

Considérant le rapport annuel 2023 transmis le 19 juin 2024 par le délégataire, la SAS Prestalis ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte, tel que présenté en annexe, du rapport annuel 2023 d'exploitation du centre aquatique l'Odyss remis par le délégataire la SAS Prestalis dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

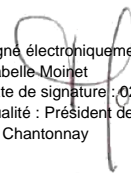
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-276 BUDGET PRINCIPAL - ORDURES MÉNAGÈRES - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la liste de présentation en non-valeur n° 6713320315 transmise par le comptable public en date du 22 mai 2024 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (2 abstentions : Jean-Claude DREUX et Christophe GOURAUD) :

- d'approuver, telles que jointes en annexe, les demandes d'admission en non-valeur pour créances admises en non-valeurs énoncées pour un montant total de 4 763,52 €, par mandatement sur le compte 6541 du budget principal ;
- de dire que cette dépense est prévue au budget 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature :
02/07/2024
Qualité : Président de la CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-277 RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-244
POUR ERREUR MATÉRIELLE ET APPROBATION ET REFUS
DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

... / ...

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et portant notamment sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui dispose que lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret, la personne qui attribue la subvention doit conclure, avec le bénéficiaire une convention « *définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme, s'il est à but non lucratif, peut conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* » ;

Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susmentionnée, définissant le seuil précité pour toute « *subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-244 en date du 29 mai 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de retirer partiellement la délibération précitée au motif que celle-ci présentait deux erreurs matérielles, sur le nom de de l'attributaire (Mission Locale du Pays de Chantonnay en lieu et place de Mission Locale du Pays Yonnais) et sur le montant (24 566,53 € en lieu et place de 24 642,75 €), et que pour autant, il convient de maintenir le refus de subvention auprès de Gym Équilibre Chantonnay ;

Considérant les nouveaux dossiers de demande de subvention complétés par les associations ;

Considérant les analyses et avis de ces nouveaux dossiers présentés aux Bureaux communautaires du 22 mai, du 5 et du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de retirer partiellement la délibération n° 2024-244 en date du 29 mai 2024, uniquement en ce qui concerne l'attribution d'une subvention auprès de la Mission Locale du Pays de Chantonnay ;
- d'approuver l'attribution des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Association	Action/Manifestation	Montant proposé
Mission Locale du Pays Yonnais	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) du territoire	24 642,75 €
Chantonnay Triathlon	Cross triathlon le 16 juin 2024 à Touchegray	600,00 €
Raid St Martin	Raid en forêt le dimanche 8 septembre 2024	300,00 €
St Martin Course Aventure	Organisation de la Martinoyenne en février 2024	500,00 €

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer, telle que présentée en annexe, la convention relative à l'attribution de la subvention avec la Mission Locale du Pays Yonnais ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240628-2024_277-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-278 SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET AUTONOME
"OFFICE DU TOURISME"**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la norme comptable M57 ;

Considérant l'inscription budgétaire de 78 990 € en dépense de fonctionnement du budget général et de 78 990 € en recette de fonctionnement du budget autonome de "l'Office du Tourisme" ;

Considérant le besoin en financement et en trésorerie à ce jour à l'Office du Tourisme pour faire face aux dépenses de fonctionnement ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240702-2024_278-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver de versement d'une subvention exceptionnelle de 48 990 € du Budget Général de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au Budget Autonome de "l'Office du Tourisme" ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Moinet', positioned over the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-279C BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 67000 -
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Annule et remplace suite à une erreur matérielle.

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la norme comptable M57 ;

Considérant la nécessité d'apporter des corrections aux inscriptions budgétaires initiales ;

Considérant l'attribution de la subvention de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3 ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer l'opération n° 42 relative à la « Mobilité durable » ;
- d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Général comme présentée ci-dessous ;

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 « Charges à caractère général » - article 611 Contrats de prestations de services	+ 13 850,00 €	Chapitre 74 « Dotations et participations »	13 850,00 €
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - article 6558	-344 000,00 €		
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - article 6553	+344 000,00 €		
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - article 657341	-200 000,00 €		
Chapitre 73 « Impôts et taxe » - article 739212	200 000,00 €		
Chapitre 011 « Charges à caractère général » - article 611 Contrats de prestations de services	-21 000,00 €		
Chapitre 014 « Atténuations de produits » - article 7398	+21 000,00 €		
Total	+13 850,00 €	Total	13 850,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opération 28 « Acquisition de matériels »	+25 000,00 €		
Chapitre 23 « Immobilisation en cours »	-25 000,00 €		
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » Article 21828 « Autres matériels de transport »	-70 500,00 €		
Opération 42 « Mobilité durable » Article 21828 « Autres matériels de transport »	+20 500,00 €	Opération 42 « Mobilité durable » Article 1311 « Subvention Etat et Etablissements nationaux »	+150 000,00 €
Opération 42 « Mobilité durable » Article 2258 « Autres installations, matériel et outillage techniques »	+200 000,00 €		
Total	+150 000,00 €	Total	+150 000,00 €

- d'autoriser la Présidente à prendre et à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 4 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 4 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de la CC
Commune de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-280 CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉS DURABLES – CONTRAT DE PROJET D'UNE DURÉE DE 36 MOIS

Nomenclature des actes : 4.2

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-24 relatifs notamment à la création d'emploi et particulièrement au contrat de projet ;

Vu le Plan de mobilité simplifié adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2023-351 en date du 27 septembre 2023, complété par le Schéma directeur cyclable adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2024-161 en date du 27 mars 2024, prévoyant conjointement de mettre en place les conditions nécessaires à favoriser la pratique du vélo sur le territoire, d'apporter un appui technique aux collectivités ainsi que d'encourager la réalisation de jalonnements, aménagements ou itinéraires cyclables ;

... / ...

Considérant le subventionnement obtenu de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet (AAP) AVELO3, et plus particulièrement l'axe 4 de cet AAP soutenant le recrutement d'un chargé de mission « Mobilités actives » pour lequel la Communauté de communes du Pays de Chantonay a candidaté et a été retenue lauréate en sus des 3 autres axes ;

Considérant la durée de ce subventionnement sur trois ans ;

Considérant la nécessité d'assister l'emploi de chargé de projets de la Communauté de communes du Pays de Chantonay par un renfort d'un chargé de mission « Mobilités durables », pour une durée limitée à trois ans ;

Considérant la possibilité de recruter un agent contractuel en catégorie B, voire de catégorie C, de la filière administrative, sur un contrat de projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B ou C, de la filière administrative, afin de mener à bien le projet de mobilité durable, en appui du chargé de projets, pour une durée de trois ans ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

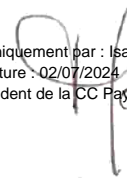
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-281 CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE PROJET INFORMATIQUE ET TECHNICIEN ÉQUIPEMENTS ET USAGES - CONTRAT DE PROJET D'UNE DURÉE DE 12 MOIS

Nomenclature des actes : 4.2

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-24 relatifs notamment à la création d'emploi et particulièrement au contrat de projet ;

... / ...

Considérant la difficulté actuelle de réponse immédiate aux problèmes en matière de numérique rencontrés par les agents de la Communauté de communes ;

Considérant l'intérêt d'organiser un tuilage entre les différents intervenants actuels ;

Considérant la nécessité de réorganiser la gestion de l'informatique par une internalisation de certaines prestations et d'établir un schéma directeur informatique ;

Considérant un besoin convergent de la commune de Chantonay à compter du 1^{er} octobre 2024 et l'intérêt de mener conjointement un recrutement entre la Ville et la Communauté de communes ;

Considérant la possibilité de recruter un agent contractuel en catégorie B, voire de catégorie A, de la filière technique, à 50 % d'un temps plein, sur un contrat de projet d'une durée d'un an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi de « Chef de projet informatique et technicien équipements et usages » non permanent à temps non complet (50 %) à compter du 1^{er} octobre 2024, relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique B (technicien, technicien principal 2^{ème} classe et principal 1^{ère} classe) ou A (ingénieur), afin de mener à bien les projets d'internalisation de prestations et de réalisation du schéma directeur informatique, pour une durée d'un an ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

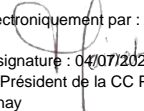
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 4 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 4 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 04/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-282 APPROBATION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSÉ DEUX ATELIERS-RELAIS À L'ACTIPÔLE DES GRANDS-MONTAINS À SAINT-PROUANT

Nomenclature des actes : 8.4

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifié par arrêté n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu l'étude prospective et stratégique sur les zones d'activités économiques (ZAE) réalisée en 2022 par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay avec l'appui du cabinet d'études Espelia, et notamment la fiche action n° 9 « accompagner la création d'immobilier partagé dans les actipôles » prévoyant en particulier de développer des ateliers-relais sur les actipôles ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonay s'est engagée dans un accompagnement des entreprises artisanales et industrielles en leur proposant un parcours résidentiel se composant d'une offre en pépinière d'entreprises, d'une offre en ateliers-relais et d'une offre de terrains économiques sur les zones d'activités économiques ;

Considérant que cette offre nécessite d'être renforcée pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire en matière d'accueil d'entreprises, en mettant l'accent sur la densification des parcelles, afin de répondre entre autres aux enjeux de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise notamment à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030 par rapport à celle observée entre 2011 et 2020, puis à atteindre le zéro artificialisation nette en 2050 ;

Considérant que la Communauté de communes dispose déjà de foncier disponible à l'Actipôle des Grands-Montains à Saint-Prouant ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission "développement économique et emploi" en date du 4 juin 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'opération de construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers-relais, l'un de 150 m² et le second de 200 m², comprenant des locaux sociaux mutualisés à l'actipôle des Grands-Montains à Saint-Prouant sur la parcelle ZD 241 d'une superficie de 1 219 m² ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit et d'autoriser Madame la Présidente à l'actualiser dans la limite du montant total de dépenses HT ;

Dépenses en HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre et études diverses	70 000 €	Autofinancement	710 000 €
Construction	550 000 €		
Frais divers (assurances, DO, etc.)	90 000 €		
Total	710 000 €	Total	710 000 €

- d'inscrire les budgets nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents,

étant rappelé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire approuvée par délibération :

- n° 2020-161 en date du 24 juin 2020, en matière de marchés publics et accords-cadres, à « prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 € » ;
- n° 2021-116 en date du 7 avril 2021, à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240702-2024_282-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEAIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-283 CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CHANTONNAY : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COLLÈGE « MEMBRES INTÉRESSÉS AU TOURISME »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur la promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ;

Vu la délibération n° 2023-230 du 31 mai 2023 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 4.2 desdits statuts fixant les règles du Conseil d'exploitation ;

... / ...

Considérant que le collège « Membres intéressés au tourisme » doit être composé de 10 personnes représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans le groupement de communes (hébergements, restaurants, équipements touristiques, associations, institutionnels du tourisme, etc.);

Considérant la nécessité de nommer un nouveau membre du collège « Membres intéressés au tourisme » à la suite du décès de Madame Martine ANCAROLA en décembre 2023 ;

Considérant la candidature de Madame Valérie NAULEAU, hébergeur sur la commune de Saint-Martin-des-Noyers ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de Madame Valérie NAULEAU pour intégrer le collège « Membres intéressés au tourisme » du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'à la fin du mandat communautaire.

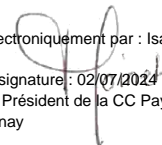
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-284 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « GESTION ET EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY » - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE KS PARK

Nomenclature des actes : 1.2

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur la promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-286 en date du 28 septembre 2022 portant sur le principe d'exploitation de la Base de loisirs de Touchegray par une délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-30 en date du 25 janvier 2023 désignant la Sarl KS PARK comme Déléataire du Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Base de loisirs de Touchegray pour une durée de 4 ans à compter de 2023 ;

Vu l'article 31 du contrat de Délégation de Service Public par voie d'affermage définissant les documents nécessaires afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions techniques et financières de la gestion du service déléguée et qui doivent être produits chaque année ;

Considérant que pour l'année 2023, le rapport annuel porte sur la période d'exploitation du 24 juin au 3 septembre 2023 ;

Considérant le rapport annuel 2023 transmis le 7 juin 2024 par le délégataire, KS PARK ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte, tel que présenté en annexe, du rapport annuel 2023 de gestion et d'exploitation de la Base de loisirs de Touchegray remis par le délégataire KS PARK dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

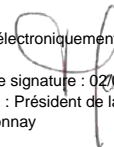
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-285 PARC POLARIS – RÉTROCESSION DE LA VOIRIE AMÉNAGÉE PAR LA SAS GRAND PLAINE (LECLERC)

Nomenclature des actes : 3.1

Vu le Code de l'Urbanisme, et particulièrement l'article R. 442-8, relatif à la convention prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et particulièrement l'article L. 2111-1 relatif au domaine public ;

Vu la convention de transfert signée le 22 novembre 2006 entre la Communauté de communes des Deux Lays (ancienne dénomination de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay) et la SAS GRAND'PLAINE, prévoyant le transfert des équipements communs après leur aménagement ;

... / ...

Vu le document d'arpentage référencé 3626G vérifié et numéroté le 8 novembre 2021, (pour la parcelle AI n°118) ;

Vu le document d'arpentage référencé 3678R vérifié et numéroté le 21 novembre 2022, (pour les parcelles AI n°40, 233 et 235) ;

Vu l'absence d'avis du Domaine sur demande d'estimation de la valeur vénale du bien, au motif qu'inférieure au seuil réglementaire de consultation pour des acquisitions (180 000 €) ;

Considérant que la SAS GRAND'PLAINE a achevé la réalisation des voiries et espaces communs de la rue des Grands Champs et de la rue des Forêtis, à Chantonnay, dans le cadre des différentes autorisations d'urbanisme obtenues ;

Considérant que, conformément aux dispositions de la convention de rétrocession signée le 22 novembre 2006, les travaux ayant été réceptionnés, la SAS GRAND'PLAINE a sollicité la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en vue de procéder à la rétrocession gratuite des emprises de voirie et espaces communs, correspondant aux parcelles cadastrées AI n° 40 (1 230 m²), AI n° 118 (13 m²), AI n° 233 (23 m²) et AI n° 235 (5 280 m²).

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de récupérer les voies et espaces communs aménagés pour compléter le réseau viaire et les espaces verts bordant la Mozée ;

Considérant que les frais d'acte sont à la charge de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter la rétrocession à titre gratuit, par la SAS GRAND'PLAINE, des parcelles telles que présentées dans le tableau ci-dessous et aux conditions suivantes :
 - o Désignation et surfaces :

Propriétaire vendeur	N° des parcelles	Zonage PLU	Surfaces cadastrales	Commentaires
SAS GRAND PLAINE Domiciliée PARC D'ACTIVITÉS POLARIS 85110 CHANTONNAY	AI 40	Uxb	1 230 m ²	Voirie et espaces communs
	AI 118		13 m ²	
	AI 233		23 m ²	
	AI 235		5 280 m ²	
Total :			6 546 m ²	

- o Acquéreur, occupation et prix :

Acquéreur	Occupation du bien	Prix
Communauté de communes du Pays de Chantonnay	Libre	gratuit

- , étant précisé qu'il sera à la charge :
- du propriétaire vendeur et de l'acquéreur de s'acquitter des frais relatifs aux impôts, taxes et redevances dus sur le terrain au titre de l'année civile en cours, répartis au prorata temporis ;
 - du propriétaire vendeur de provisionner une somme de 7 500 € HT (9 000 € TTC) pendant une période de 5 ans pour faire face à toutes dégradations de la voirie dues aux anomalies constatées lors des inspections télévisées des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
 - de l'acquéreur de prendre en charge les frais :
 - dits de notaire (taxes, contributions, droits de mutation, débours, honoraires et émoluments notariaux) ;
- D'autoriser la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif ou accessoire ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-286 APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE L'ATELIER RELAIS SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE AVEC LA SAS ÉNERGIE EN PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 3.5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et particulièrement l'article L. 2122-1-3 2° relatif aux conventions d'occupation du domaine public à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit ;

... / ...

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et particulièrement l'article L. 171-4 II 1° relatif à l'obligation de solarisation des toitures des nouveaux bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, [...] lorsqu'elles créent plus de 500 mètres carrés d'emprise au sol ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-63, en date du 2 mars 2022, approuvant la création de la SAS « Energie en Pays de Chantonnay » relative à la production d'énergie renouvelable avec Vendée Energie et Territoires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-335, en date du 21 juin 2021, approuvant la construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers relais à Chantonnay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial, et particulièrement l'action 5.3 « Développer les énergies renouvelables » ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de disposer d'ateliers relais exemplaires en matière environnemental pour faciliter le parcours immobilier des entreprises ;

Considérant la création de la SAS « Énergie en Pays de Chantonnay » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement économique » en date du 7 juin 2021 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, telle que présentée en annexe, la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture de l'atelier relais, situé 11 et 13 rue des Coulemelles à Chantonnay, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture avec la SAS « Énergie en Pays de Chantonnay » ;
- D'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif ou accessoire ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement
par : Isabelle Moinet
Date de signature :
02/07/2024
Qualité : Président de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-287 ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – DÉBAT AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 8.8

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 dite Loi APER ;

Vu l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie, notamment sa partie II – 2° relative à l'identification des zones d'accélération ;

... / ...

Considérant la tenue de la concertation prévue du 15 mars au 15 avril 2024 sur l'ensemble des 10 communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant les délibérations des communes de Bournezeau, Chantonnay, Rochetretjeux, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sainte-Cécile et Sigournais arrêtant les zones d'accélération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'ouvrir le débat ;
- De prendre acte de la tenue ce jour, en séance, du débat sur la mise en œuvre de la démarche « Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » (ZAE nR) issue de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 dite Loi APER ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-288 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – FILIÈRE BOIS BOCAGE – CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET PACTE POUR LA HAIE

Nomenclature des actes : 8.8

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial et son plan d'actions ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-165 du 27 mars 2024 approuvant la mise en œuvre de plans de gestion durable de haies et de son plan de financement prévisionnel ;

... / ...

Considérant l'importance de la gestion durable des haies au regard des fonctions écosystémiques multiples qu'elles assurent en lien avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Climat de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, et notamment au regard de son :

- axe 2 « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et économique », et l'action 2.2 portant sur la « Sensibilisation et l'information des agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales » ;
- axe 3 « anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience, et les actions 3.1 et 3.3 portant sur la « Sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et la préservation de la ressource en eau » et le « Renforcement de la séquestration carbone » ;
- axe 5 « Développer les énergies renouvelables locales », et l'action 5.1 portant sur la facilitation de « l'émergence et la mise en place de la filière locale bois » ;

Considérant la mise en place d'un groupe pilote réunissant agriculteurs, élus et structures partenaires du territoire autour de la gestion durable du bocage et de la dynamique émergente suivant une logique « préserver, valoriser, planter/améliorer » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 25 janvier 2024, et actualisé en date du 24 mai 2024 au regard des modifications des dispositifs de financement en faveur de la haie ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2024 et du 17 avril 2024 ;

Considérant l'appel à projet animation relatif au Pacte en faveur de la haie, dans le cadre de la planification écologique en Pays de la Loire pour le soutien à l'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcellaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déposer une candidature à l'appel à projet animation relatif au Pacte en faveur de la haie dans le cadre de la planification écologique en Pays de la Loire, prévoyant notamment une intervention de la Communauté de communes dans les différentes composantes dudit Pacte, à savoir :
 - o La sensibilisation et la communication ;
 - o L'accompagnement de projets de plantation ;
 - o L'élaboration de plans de gestion durables des haies ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant et d'autoriser Madame la Présidente à l'actualiser dans la limite du montant total de dépenses HT :

Dépenses		Recettes	
Intitulé AAP Animation	Montant HT	Description	Montant HT
Volet 1 : Sensibilisation	25 000 €	AAP Animation	49 000 €
Volet 2 : Accompagnement des projets de plantation	15 000 €	Autofinancement	18 500 €
Volet 3 : Élaboration des Plans de Gestion Durable des Haies	27 500 €		
Total	67 500 €	Total	67 500 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240628-2024_288-DE



- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

, étant précisé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire (délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021), à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 28 juin 2024

À CHANTONNAY, le 28 juin 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 28/06/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 26 juin 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'espace du Cottage à Saint-Martin-des-Noyers pour une sixième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	E	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEAIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	E	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BILLAUDEAU Louissette a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - M. GRIMAUD Jean-Marcel a donné pouvoir à M. PUAUD Daniel - M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Claude DREUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-289 GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

Nomenclature des actes : 8.5

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 321-1 relatif aux missions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L. 232-1 relatif au service public de la performance énergétique ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 en date du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-323 en date du 23 septembre 2020 approuvant le lancement d'une opération programmée de l'habitat couplée à une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat ;

Considérant les évolutions apportées au niveau national pour la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat ;

Considérant la présentation des nouvelles modalités du Pacte Territorial France Rénov' au COPIL Habitat réuni le 3 avril et le 17 juin 2024 et ses avis favorables aux mêmes dates ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte des nouvelles modalités de mise en œuvre du guichet unique de l'habitat (espace conseil France Rénov'), à compter du 1^{er} janvier 2025, où l'intercommunalité :
 - o devient le premier interlocuteur des administrés dans les thématiques suivantes :
 - rénovation énergétique ;
 - habitat insalubre ;
 - adaptation au logement ;
 - sortie de vacance ;
 - rénovation de copropriété ;
 - o privilégie l'accompagnement technique gratuit de l'ensemble des ménages du territoire, dans la limite des montants prévus par l'ANAH et inscrits dans le Pacte territorial France Rénov' ;
 - o supprime ses dispositifs d'aides financières directes en matière de travaux auprès des ménages du territoire (hors assainissement non collectif et récupération des eaux pluviales) ;
- d'autoriser la Présidente à prendre et à signer le Pacte territorial France Rénov' en lien avec le guichet unique de l'habitat de la Communauté de communes ;
- d'autoriser la Présidente à lancer une nouvelle consultation pour l'animation du guichet unique de l'habitat.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 juillet 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/07/2024
Qualité : Président de la CC